



Union Départementale  
des Syndicats CGT  
8, Place Malus  
18000 BOURGES

-O-O-O-

ISSN 1168-0423  
Prix : 0,15 €

Dispensé du Timbrage  
Bourges CTC

**P R E S S E**  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE 

Déposé le 19.11.2009

## Edito

### Ecoutez la voix du Peuple !

La Poste, les Services Publics, l'Industrie, les salaires, la protection sociale, tout se tient !

Plus de 2 millions de personnes dont 20.000 dans le Cher ont participé à la votation citoyenne sur l'avenir de la Poste. C'est du jamais vu. Cette mobilisation est un immense succès ! Les Français ne veulent pas que la Poste soit privatisée.

Ce résultat met Monsieur SARKOZY très mal à l'aise, lui qui refuse toujours de répondre favorablement à la demande d'organisation d'un référendum officiel sur l'avenir du service public postal. A n'en pas douter, il a très peur du résultat.

Ce succès de la votation citoyenne du 3 octobre 2009 s'inscrit dans le prolongement des manifestations de masse du printemps 2009 et constitue une nouvelle forme d'action venant renforcer les grèves et manifestations interprofessionnelles pour exiger d'autres mesures pour sortir de la crise que la fuite en avant vers toujours plus de cadeaux aux banques et aux multinationales. En effet, la solution est l'augmentation générale des salaires, une véritable politique industrielle et des services publics rénovés et renforcés.

Le succès de la votation citoyenne du 3 octobre rejoint également celui de la manifestation nationale du 22 octobre à Paris organisée par la CGT (30 000 manifestants) pour réclamer une véritable politique industrielle tournant le dos au laisser faire à l'égard des banques et des multinationales.

La France, tout comme l'Europe et le Monde, a besoin de services publics rénovés et renforcés, 100 % publics, répondant à l'intérêt général de la population. Pour financer cela, il faut :

> réorienter le financement public

> relancer l'industrie s'appuyant sur les critères du développement durable pour créer les richesses nécessaires au financement des services publics comme la santé, l'éducation nationale, la Poste. Le fait que François FILLON ait été copieusement sifflé au Congrès des Maires de France alors qu'il venait tenter de défendre le projet gouvernemental de suppression de la taxe professionnelle montre que la mobilisation des salariés contribue à faire monter la résistance de l'ensemble du Peuple de France.

La lutte continue sur tous les fronts, dans les entreprises et sur le plan interprofessionnel.

**S'appuyant sur le succès de la votation du 3 octobre 2009, les organisations du comité de défense de La Poste dont la CGT lancent une grande campagne de carte pétition exigeant un référendum officiel sur l'avenir du service public postal. Objectif dans le Cher : recueillir 40 000 signatures !**

Jean-Pierre PLANSON  
Secrétaire Général

#### Sommaire :

Edito :

P 2 : Bernard Thibault à Tours.

P 3 : Fin du conflit des Postiers de Bourges.

P 4 : Déclaration de l'UD-CGT du Nord/ Fédé de la Métallurgie

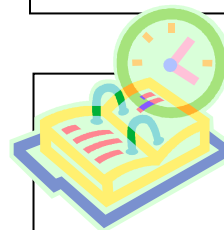
P 5 : Hommage à Ambroise Croizat.

P 6 : Solidarité avec les Sans-Papiers.

P 7 : Conseils des Prud'hommes

INDECOSA.

P 8 : Pub MACIF.



#### AGENDA

**26 Novembre 09**

**Bernard THIBAUT à TOURS**

---

**24 Novembre 2009**

**Grève Nationale à la Poste**

**Des cartes pétitions  
pour demander un Référendum officiel  
pour La Poste  
sont à votre disposition à l'UD**

# L'événement !



**49<sup>e</sup> congrès**  
Nantes - 7/11 décembre 2009



**26 Novembre 2009**

## **Bernard THIBAULT à TOURS**

**A partir de 13h30, salle d'assemblée de la Maison  
des syndicats à Saint-Avertin.**

**3 heures de débats dans le cadre de la préparation  
du 49ème congrès confédéral.**

*« Une CGT plus forte pour le développement humain durable, les conquêtes sociales, la démocratie ». Tel est le thème du 49ème Congrès de la CGT qui se déroulera du 7 au 11 décembre 2009 à Nantes.*

*Ce sera forcément le thème du débat que nous aurons avec Bernard Thibault le 26 novembre 2009. Ce débat qui se situe à un peu plus d'une semaine de l'ouverture du congrès marquera pour notre département un point d'orgue à toutes les rencontres de syndiqués que nous aurons organisé tant dans les syndicats qu'au niveau des branches professionnelles et territoires. Chaque syndiqué doit pouvoir donner son avis.*

*Chaque syndiqué compte pour un.*

*Le 26 novembre sera aussi l'occasion de faire le point des luttes que nous menons, de notre stratégie, de la syndicalisation, de nos repères revendicatifs, des grands rendez-vous qui nous attendent pour 2010. Nous aurons besoin de construire un outil syndical en capacité de répondre à l'ensemble de ces enjeux. C'est du débat interactif que les solutions émergeront.*

*Le 26 novembre sera un moment fort de ce débat où tous les syndiqués sont invités à participer non pas en spectateur mais en acteur.*

*Le succès de cette rencontre avec Bernard Thibault marquera un événement pour notre département tant dans le processus de développement des actions que de la construction de la CGT que nous voulons. Ce sera notre succès à tous.*

### ***Réservez cette date !***

Syndicat : .....

Nom des participants :

	Nom - Prénom

**A retourner à l'Union Départementale CGT d'Indre-et-Loire**  
**18 Rue de l'Oiselet – 37550 ST-AVERTIN**



## FIN DU CONFLIT DES FACTEURS DE BOURGES CCT1

Au bout du 12<sup>ème</sup> jour de grève du conflit de BOURGES CCT1, la Poste a enfin lâché sous la pression du personnel.

La direction plus soucieuse, jusqu'à la veille de la fin de ce conflit, de casser la grève en ayant recours à des intérimaires et certains cadres zélés, a du reconnaître le bien fondé de ce mouvement exemplaire.

Il aurait mieux valu, pour tout le monde, négocier véritablement avant le début du conflit. Cela aurait certainement coûté moins d'argent à la Poste, en Huissiers, force de travail variable, et aux agents de BOURGES CCT1.

Les revendications du préavis de grève portaient à la fois sur l'emploi, (-6.29) sur le maintien des repos de cycle, sur les heures supplémentaires non payées, la sécabilité imposée etc ...

Au matin du vendredi 30 octobre, l'action du personnel a contraint les dirigeants de la Poste à rédiger un protocole d'accord préservant **trois emplois**.  
(une tournée, un renfort et un volant de remplacement), instituant l'invariabilité des repos, l'obtention de 2RC, un étalement sur 4 mois des 11 jours de grève retenus au lieu de 12.

La détermination de 75% du personnel, présent tous les matins à 6h, a pesé sur l'obtention du résultat, certes insuffisant, mais avec de substantielles avancées.

S'il faut tirer un premier enseignement de la grève des facteurs de BOURGES (après ceux de SANCERRE), c'est qu'ils ont su s'unir, rester solidaires dans l'adversité et surtout gagner en fraternité et dignité.

### **CELA A PAYE.**

Cette grève exemplaire a permis aux agents de BOURGES CCT1 de casser la dynamique destructrice d'emplois et de conditions de travail.

La Poste prétendait l'impossible, les facteurs l'ont rendu possible.

**Ce qui a été obtenu à BOURGES CCT1 peut l'être dans d'autres services de La Poste à condition d'être mobilisé très majoritairement. Il va sans dire que les syndicats CGT, FO et SUD soutiendront tous les personnels en lutte.**

*Bourges le 30 Octobre 2009*



**Déclaration de l'Union Départementale CGT du Nord et de la Fédération CGT des Travailleurs de la Métallurgie.**

Au lendemain de l'énorme succès de la manifestation nationale organisée par la Confédération, l'Union Départementale des Syndicats CGT du Nord et la Fédération CGT des Travailleurs de la Métallurgie ont pris connaissance de l'annonce, largement relayée par les médias, de la candidature de Jean-Pierre Delannoy au poste de Secrétaire Général de la CGT.

Nos deux organisations tiennent à préciser les points suivants :

Le Secrétaire Général de la CGT sera élu à Nantes selon le processus défini par les statuts de la CGT.

Il sera désigné par le comité confédéral National parmi les membres de la Commission Exécutive Confédérale. Celle-ci sera élue par le Congrès.

Les candidats à la Commission Exécutive doivent être présentés soit par leur Union Départementale, soit par leur Fédération, soit par une des trois organisations confédérées particulières représentant les Retraités, les Ingénieurs Cadres et Techniciens ou les chômeurs.

Une liste de 103 candidats a été validée par le comité Confédéral National des 25 et 26 Août 2009. Elle a été publiée dans le journal « Le Peuple » du 2 septembre afin qu'elle soit portée à la connaissance de tous les syndicats trois mois avant le congrès.

Jean-Pierre Delannoy ne fait pas partie de cette liste.

Il n'a été proposé par aucune des organisations habilitées à présenter des candidatures. Ni l'Union Départementale du Nord, ni la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie n'ont d'ailleurs été sollicitées par Jean-Pierre Delannoy ou par son syndicat pour qu'il soit présenté comme candidat.

Il ne peut donc prétendre se présenter au poste de Secrétaire Général de la CGT.

Les désaccords de Jean-Pierre Delannoy avec les orientations de la CGT sont connus depuis de nombreuses années.

Que des conceptions différentes puissent s'affronter sur les enjeux liés à l'orientation syndicale, quoi de plus normal, dès lors que de tels débats se déroulent dans la démocratie et dans le respect des décisions prises majoritairement.

Force est de constater que depuis plusieurs mois, Jean-Pierre Delannoy refuse ces principes.

Il boycotte systématiquement les réunions organisées par l'Union Départementale du Nord auxquelles il est régulièrement invité comme Secrétaire de la Région Métallurgie.

Il a refusé d'intégrer le Comité Exécutif de la Fédération au 38<sup>ème</sup> congrès de la FTM en 2008, congrès au cours duquel les orientations fédérales ont été adoptées à plus de 80 % des congressistes.

Dès lors, nos deux organisations ne peuvent que s'interroger sur le refus du débat et sur les objectifs réellement suivis par cette annonce de candidature.

L'Union Départementale et la Fédération des Travailleurs de la Métallurgie prendront quant à elles toutes les dispositions pour que les orientations à venir de la CGT soient prises en toute transparence et toute démocratie par les syndiqués de la CGT à l'occasion des débats organisés avec eux par les syndicats dans le cadre de la préparation et au cours du 49<sup>ème</sup> congrès.

*Le 27 Octobre 2009*

# Le Bâtitteur de la Sécu

*Bernard Lamirand, Président de l'Institut d'Histoire Sociale CGT de la Métallurgie,  
Retrace le parcours de ce fils d'ouvrier savoyard devenu ministre des travailleurs.*

1936, les conquêtes du front populaire, grâce à un mouvement de masse extraordinaire, vont doter notre pays d'une législation sociale incomparable. Le puissant comité des forges qui dirige les plus grandes entreprises françaises va devoir baisser pavillon devant les syndicalistes CGT dont deux métallurgistes Benoît Frachon et Ambroise Croizat.

Un extraordinaire rapport de forces partait des usines, notamment celles de la métallurgie avec, pour la première fois dans le pays, l'occupation massive de celles-ci par les travailleurs. De cette grève vont découler de nouveaux droits : les congés payés, la semaine de 40 heures, les délégués du personnel et des augmentations considérables des salaires.

La Fédération de la Métallurgie réunifiée va compter plus d'un million d'adhérents. Les cotisations syndicales apportent d'importante rentrées financières et les syndicats de la région parisienne vont alors investir cet argent dans des œuvres de solidarité et d'émancipation des métallurgistes, comme des centres de santé, de loisirs et de culture, des colonies de vacances, des lieux de repos et les premières formes de formation professionnelle.

Ambroise Croizat est celui qui impulse toute cette dimension de conquête sociale dans la métallurgie.

Mais ce moment extraordinaire ne va pas durer, le front populaire se déchire en 1938, la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale est proche, une nouvelle scission intervient dans la CGT lors du pacte germano-soviétique et des dirigeants de la métallurgie CGT comme Croizat seront emprisonnés, déportés et certains fusillés.

Ambroise Croizat dû subir les pires conditions de la captivité à la prison de Maison Carré à Alger par les

collaborateurs pétainistes. Il sera libéré en 1943 après le débarquement en Afrique du Nord.

Il va reprendre rapidement ses activités politiques et syndicales dans le cadre du gouvernement provisoire d'Alger et aura des responsabilités dans le domaine social. Il se penchera immédiatement sur le programme du Conseil National de la Résistance et des droits sociaux à mettre en place dès la libération de la France.

## Le Ministre des Travailleurs

Le Général de Gaulle le nommera Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale. Les œuvres sociales créées dans la métallurgie, les droits et acquis sociaux de 1936 lui serviront d'expérience dans ses nouvelles missions et en particulier sur la nécessité de créer et d'organiser la Sécurité sociale et une retraite solidaire et par répartition. De même dans la mise en place d'une véritable médecine du travail et les comités d'entreprises.

Il jouera un rôle fondamental dans la mise en place d'une grille de salaire reconnaissant les qualifications, grille appelée Parodi-Croizat.

Il mettra en musique le programme du Conseil National de la Résistance qui préconisait notamment « un plan complet de Sécurité Sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se le procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'Etat ».

C'est en tant que Ministre qu'il réalisera le décret portant création de la Sécurité sociale. Il le fera à partir d'un financement reposant sur les salaires et les cotisations des salariés et des entreprises contrairement à d'autres pays qui s'appuieront sur la fiscalisation comme en Grande Bretagne.

Il fut un créateur social, d'ailleurs les salariés de cette époque ne s'y trompaient pas, ils l'appelaient communément le Ministre des Travailleurs, il est le seul Ministre du Travail à avoir été qualifié de la sorte. Le jour de ses obsèques, plus d'un million de travailleurs l'accompagnèrent au cimetière du Père Lachaise. Des vieux travailleurs lui devaient la retraite, cette retraite solidaire et par répartition que la droite, aujourd'hui, par la voix du patronat voudrait remettre en cause.

## La mémoire de Croizat

Un comité d'honneur avec des personnalités de toutes sensibilités et notre Institut d'Histoire de la métallurgie continue d'agir pour la reconnaissance de Croizat comme l'artisan de la mise en place de la Sécurité sociale et de bien d'autres conquêtes que nous envient d'autres pays.

En 2009, enfin une place de Paris portera son nom dans le quatorzième arrondissement où il était le député.

L'Institut d'Histoire Sociale avec la Fédération CGT de la Métallurgie apprécie cette reconnaissance posthume, tant d'années après sa disparition. C'est aussi un hommage du vice à la vertu qu'a apporté récemment Denis Kessler, ancien vice-président du Medef, qui intimait au pouvoir d'en finir avec cet accord passé entre toutes les forces représentées au sein du Conseil National de la Résistance : « Le modèle social français est le pur produit du conseil National de la Résistance. Un compromis entre gaullistes et communistes. Il est grand temps de le réformer, et le gouvernement s'y emploie ».

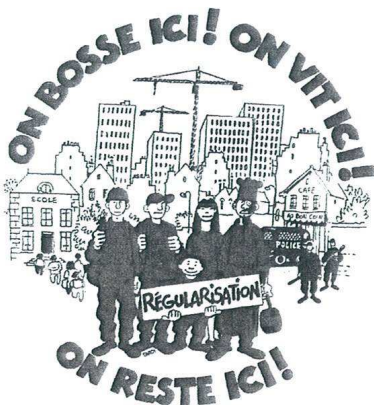
**Oui, nous métallos, nous avons toutes les raisons d'honorer Ambroise Croizat et d'être très nombreux le jour de l'inauguration de la Place Croizat le 2 décembre 2009.**

***Le Collectif « 18 » de l'IHS CGT Centre communique :***

***Le livre « Le Mouvement Ouvrier dans le Saint-Amand »***

***de Jean-Claude Coffin en coopération avec le Collectif, est à l'impression à St-Amand.***

***Sa sortie est donc prochaine.***



CGT  
CFDT  
Solidaires  
UNSA  
Ligue des Droits de l'Homme  
Cimade  
Resf  
Femmes Egalité  
Autremonde  
Droits devant

---

**Solidaire avec les travailleurs-euses  
« sans-papiers » en grève.  
Il faut une circulaire de régularisation !**

---

Dans le prolongement du mouvement engagé le 15 avril 2008, 30000 travailleurs-euses sans papiers du nettoyage, de la sécurité, de la restauration, de la construction, de l'intérim ... sont en grève depuis le 12 octobre 2009 sur leur lieu de travail ou sur leur secteur d'activité (siège de fédération patronale ou grande entreprise), pour gagner leur régularisation administrative et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Ces travailleurs-euses sont nombreux et indispensables dans certains secteurs de notre économie (bâtiment, travaux publics, nettoyage, sécurité, restauration, intérim, aide à la personne, agro-alimentaire, confection...). Ils ne prennent le travail de personne et bien souvent l'exercent dans des conditions particulièrement pénibles, parce que sans droit.

La CGT, la CFDT, l'Union Syndicale Solidaires, la FSU, l'UNSA, la Ligue des Droits de l'Homme, la Cimade, le Réseau Education Sans Frontières, Femmes Egalité, Autremonde et Droits Devant se sont adressés par courrier au Premier Ministre, le 1<sup>er</sup> Octobre 2009, pour demander une circulaire ministérielle afin de permettre la régularisation de tous ces salarié(e)s !

Ces travailleurs-euses en grève ont aussi besoin de notre solidarité morale et financière. Les sommes versées directement sur les piquets de grèves seront intégralement versées aux grévistes. Vous pouvez verser vos dons par chèque (ordre : « solidarité sans papiers ») à l'adresse suivante : CGT service comptabilité – 263 rue de Paris 93100 Montreuil ou directement aux militants d'une des 11 organisations (voir plus haut).

Ils bossent ici, ils vivent ici, ils restent ici !

*Paris le 20 octobre 2009*

***Je soutiens cette demande des organisations syndicales et des associations***

Nom – Prénom	Coordonnées	Signature

Pétition à retourner à : UD-CGT 18 - Collectif « Immigrés-Sans Papiers » - 8 Place Malus – 18000 BOURGES



# De qui se moque la Garde des Sceaux ?

Inaugurant les nouveaux locaux du Conseil de Prud'hommes de St-Etienne le 19 Octobre dernier, Michèle Alliot-Marie a annoncé qu'un décret visant à « donner une plus grande place à l'écrit » dans la procédure prud'homale était soumis au conseil d'Etat et que l'Assemblée Nationale débattrait avant la fin de l'année d'une « procédure participative » permettant « le développement du règlement amiable des litiges entre salariés et employeurs ». Il s'agirait de « négociations entre les parties, assistées par un avocat pouvant déboucher sur les accords, homologués par des juridictions ».

Ces déclarations sont stupéfiantes. En effet, face à l'émotion suscitée par les propos du secrétaire d'Etat Jean-Marie Bockel mettant en cause la conciliation prud'homales et l'oralité de la procédure, la chancellerie avait publié un démenti le 7 août dernier, affirmant « qu'aucune réforme de la procédure applicable devant le conseil des Prud'hommes n'est en préparation ». Aucune information n'a été donnée au conseil supérieur de la prud'homie réuni le 24 septembre dernier et qui pourtant doit être consulté sur tout projet concernant cette juridiction.

La conciliation prud'homale, procédure gratuite, sans représentation obligatoire, permettant d'informer les parties de leurs droits, d'ordonner le règlement immédiat des créances incontestables ou de prendre des mesures d'instruction préparant l'audience de jugement, est un des fondements de la prud'homie.

Il y a urgence à la revaloriser et non à la remplacer par une forme de médiation extrajudiciaire, sans doute payante puisque l'assistance d'avocats y serait obligatoire, et source de délais supplémentaires puisque préalable à la procédure si elle ne débouche pas sur un accord. Les premières victimes en seraient les salariés les plus démunis.

La procédure orale, sans formalisme ni avocat obligatoire, où les parties comparaissent en personne est également essentielle à l'accessibilité et à l'efficacité de la juridiction prud'homale. Y porter atteinte serait un nouveau pas vers l'alignement des prud'hommes sur les tribunaux de droit commun, dissuadant nombre de salariés de faire valoir leurs droits.

Venant après les réformes de la carte judiciaire (suppression de 63 conseils) et de l'indemnisation des activités prud'homales (imposant aux conseillers un temps maximal pour étudier les dossiers ou rédiger une décision), ces projets s'attaquent à l'essence même de la justice du travail.

La CGT mettra tout en œuvre pour y faire échec, dans l'unité avec toutes les organisations et associations soucieuses de la défense des droits des salariés.

Mardi 27 octobre 2009



### MISE EN GARDE !

Depuis quelques semaines, INDECOSA Nationale est sollicitée pour des litiges relatifs à l'installation de pompes à chaleur.

Des entreprises, qui se présentent comme partenaire d'EdF, effectuent du démarchage pour inciter des particuliers à s'investir dans l'achat et l'installation de pompes à chaleur.

Compte tenu du coût onéreux de cette opération, le consommateur doit bien souvent souscrire un prêt (avec des fausses allégations d'un taux à 0 %) d'un montant élevé par l'intermédiaire de la société Domo France, partenaire financier d'EdF.

Certaines de ces entreprises, bien que labellisées par EdF n'ont pas les compétences techniques pour effectuer correctement l'installation et en assurer la maintenance. Ceci engendre des litiges liés à de nombreuses pannes, des clients constatant en outre une augmentation de leur facture d'électricité.

INDECOSA Nationale organise une réunion interne le 26 novembre afin d'établir un constat le plus précis possible et de déterminer les moyens d'action les plus appropriés pour remédier à cette situation.

2 novembre 09

### Une séance de discours squattée par le Medef !

Sans débats, ces assises ont peu laissé de place aux associations de consommateurs. Une diversité d'intervenants institutionnels, politiques, ont développé leurs visions des « nouveaux consommateurs ». Peu ont rappelé que la consommation devient de première nécessité et dépend avant tout du pouvoir d'achat, fortement amputé ces dernières années pour les ¾ des Français.

Dans son discours de clôture, Hervé Novelli a fait plusieurs annonces. Parmi celles-ci, INDECOSA-CGT reste interrogative sur le contenu de certaines dispositions dicit « super agrément consommateur ».

INDECOSA-CGT réaffirme la volonté de voir mis en place la possibilité d'une action de groupe à la Française. Nous proposons que celle-ci soit accompagnée de médiateurs paritaires indépendants (consommateurs, professionnels).

A l'heure de profonde réforme des collectivités territoriales et de la mise en place de la RGPP (Révision Générale des Politiques Publiques) nous réclamons la prise en compte à l'échelle territoriale de la défense des intérêts des consommateurs. Cela passe par un renforcement des CTRC (Centre Technique Régional de la Consommation), la prise en compte du lien avec les CESR (Conseil Economique et Social Régional) et la création de comités régionaux de la consommation déconcentrés.

Dans le cadre de la directive européenne sur le droit des consommateurs, nous partageons l'idée que chaque Etat doit conserver son droit lorsqu'il est plus favorable aux consommateurs.

INDECOSA-CGT reste vigilante sur les suites des assises et poursuivra sa démarche d'amélioration sur la défense des intérêts des consommateurs.

Montreuil le 26 octobre 09



# MACIF - CGT LE PROGRES SOCIAL POUR TRAIT D'UNION



## Notre engagement : vous faciliter l'action militante

- Assurer les Militants
- Défendre les Militants
- Assurer votre Syndicat
- Assurer votre Comité d'Entreprise
- Gérer votre Trésorerie

Vous souhaitez en savoir plus ?  
[partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)